

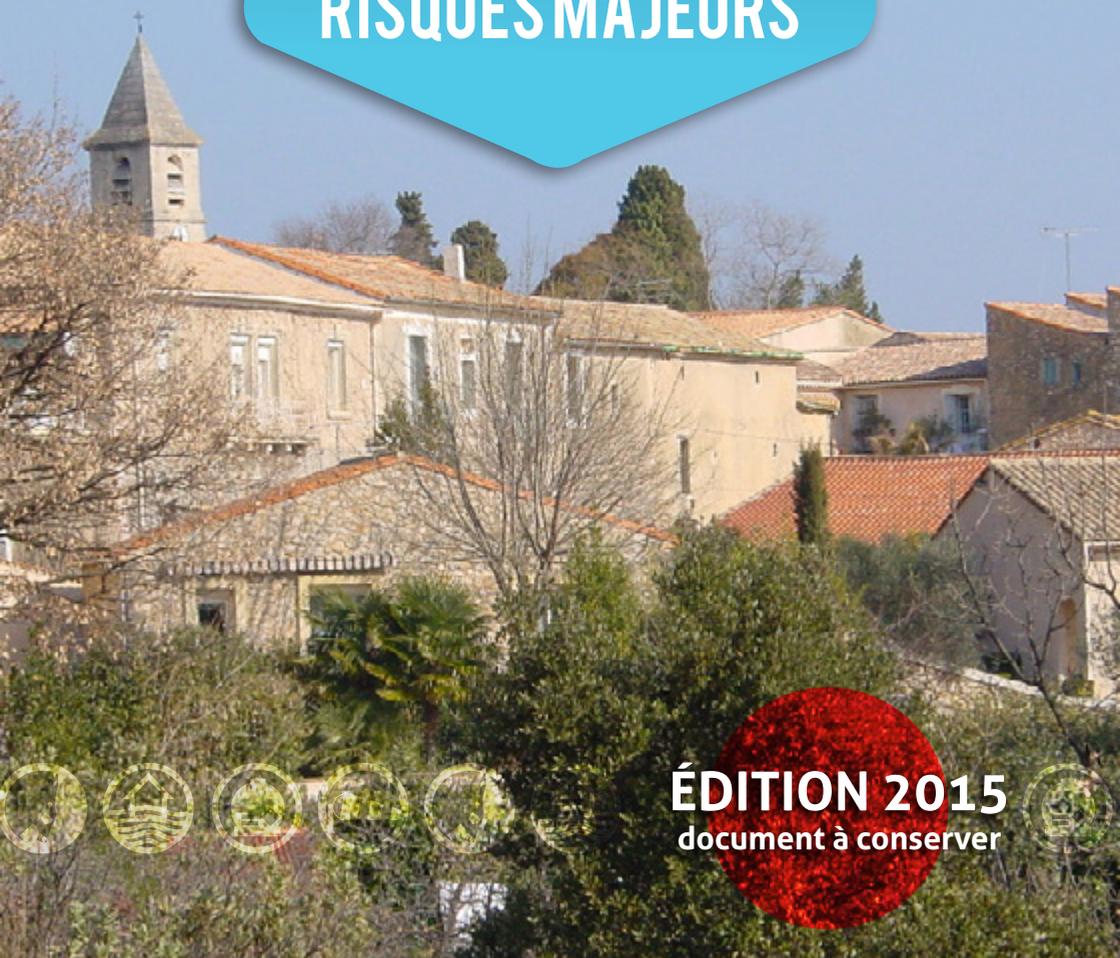


COMMUNE DE  
VILHAUQUÈS

.....

# DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION  
COMMUNAL SUR LES  
RISQUES MAJEURS



**ÉDITION 2015**  
document à conserver





## LE MOT DU MAIRE



La Commune de Vailhauquès s'est activement impliquée dans la prévention et la gestion des risques majeurs identifiés sur son territoire. L'information et la sensibilisation des citoyens face à ces risques sur notre Commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

Le territoire communal est exposé aux inondations causées par les débordements de ruisseaux et le ruissellement torrentiel, ainsi qu'aux incendies de forêt, aux risques liés au transport de marchandises dangereuses ainsi qu'aux mouvements de terrains.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration de ce Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation.

La réalisation du Plan Communal de Sauvegarde répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite (Décret du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile).

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) présente les zones concernées par les différents risques, rappelle les consignes de sécurité à respecter et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la Commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

**Hussam AL MALLAK**  
Maire de Vailhauquès



*L'article L. 125.2 du Code de l'environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».*

# SOMMAIRE

- Qu'est-ce qu'un risque ? ..... 4
- Comment est géré le risque dans notre commune ? ..... 5
- L'alerte ..... 6
- L'hébergement ..... 7
- Comment se préparer ? ..... 8 / 9
- En cas de risques majeurs qui fait quoi? ..... 10 / 11
-  Le risque inondation ..... 12
-  Le risque feux de forêt ..... 14
-  Le risque mouvements de terrain ..... 16
-  Le risque transport de matières dangereuses ..... 18
-  Les risques météorologiques ..... 20
- Notes ..... 21
- Numéros utiles ..... 24



## POURQUOI VOUS INFORMER SUR LES RISQUES MAJEURS ?

Ce document vous informe sur **les risques auxquels notre commune est exposée**. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes à adopter en cas de catastrophe majeure. Il est essentiel d'être **vigilant**, de se tenir **informé** et d'adapter ses activités car la sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être **acteur de sa propre sécurité**.

### QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un **risque majeur** est un phénomène qui peut entraîner de **graves dommages** aux personnes, aux biens et à l'environnement. Il se caractérise par une **faible fréquence** et une **importante gravité** en terme de victimes ou dommages matériels. On distingue les **risques naturels**

(liés à des phénomènes météorologiques ou géologiques) et les **risques technologiques** sont causés par une défaillance accidentelle liée à une activité humaine (sites industriels, centrales nucléaires, Transport de Matières Dangereuses).



#### ALÉAS

L'aléa est l'évènement dangereux



#### ENJEUX

Les enjeux sont touchés par l'aléa



#### RISQUE

# 5

RISQUES PRESENTS SUR NOTRE COMMUNE SELON LE DDRM \*



Inondation



Mouvements de terrain



Feux de forêt



Risques météorologiques



Transport de Matières Dangereuses

\* Dossier Départemental des Risques Majeurs



Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable à la mairie.

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE SE PRÉPARER À GÉRER LES CRISES

Face à l'ensemble de ces risques, la municipalité a mis en place un **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS), qui recense précisément les aléas, les enjeux, et surtout les moyens et l'organisation mis en oeuvre au niveau communal pour répondre au mieux à toutes ces situations.

Il vise notamment à définir les **modalités d'alerte, d'information et de soutien des populations** au regard des risques encourus. Le PCS recense par exemple les capacités d'hébergement de la commune, ou encore précise les modalités de coordination avec les autorités supérieures.

Cette organisation préalable permet à la municipalité de **se préparer** afin de **mieux gérer** des éventuels sinistres.

En cas de crise, un poste de commandement de crise (PC crise) est ouvert en mairie pour coordonner les actions des services sur le terrain et pour répondre aux attentes des citoyens.

Le standard de la mairie en lien avec le PC crise répond aux demandes de la population :

Tél. 04.67.84.40.70

En cas de nécessité, les demandes d'aide ou d'intervention, seront acheminées vers les services municipaux ou vers les partenaires extérieurs (sapeurs pompiers, gendarmerie, intercommunalité, etc.).



# LES MOYENS D'ALERTE

En cas d'évènement grave, l'alerte à la population est de la responsabilité de l'Etat et du Maire. **Elle peut être communiquée par les services de la préfecture, de la mairie, les pompiers ou encore la gendarmerie.** Selon la nature du danger, elle peut être donnée par différents moyens :

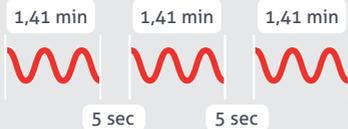


## LA SIRÈNE



En cas d'évènement majeur et de grande ampleur un réseau national de sirène peut être déclenché dans les communes qui en sont équipées. Le signal d'alerte est identique sur l'ensemble du territoire français (voir ci-contre).

Signal national d'alerte (Son modulé)



Signal national de fin d'alerte (Son continu)



## LE HAUT-PARLEUR MOBILE

Il permet de diffuser un message d'alerte dans des secteurs ciblés de la commune en fonction de la situation.



## LA RADIO / LA TÉLÉVISION

En cas d'accident majeur, l'alerte peut être relayée par les médias. Écoutez :

**France Bleu Hérault Montpellier**  
FM 100.6 Mhz



## LE PANNEAU LUMINEUX

Il est utilisé pour diffuser un message écrit en continu. La portée du message reste limitée aux abords du panneau.



## LE TÉLÉPHONE / LE PORTE-À-PORTE

L'alerte peut être transmise localement en utilisant des appels téléphoniques ciblés ou en se rendant directement auprès des personnes vulnérables.



## LE TOCSIN

Le tocsin est une sonnerie de cloche civile utilisée pour prévenir la population d'un danger imminent.

# L'HÉBERGEMENT EN CAS D'URGENCE

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Si la situation l'impose, les services de la mairie organiseront l'accueil des sinistrés dans un ou plusieurs centre(s) d'hébergement d'urgence. Si l'évacuation est ordonnée, il convient de gagner l'un de ces lieux d'accueil en évitant le danger.



1 Salle du 3eme âge

2 Salle socio-culturelle Lo Fogal

3 Salle Polyvalente Paul Bernard

Sur la commune, les établissements identifiés pour l'hébergement temporaire sont :

**Salle du 3eme âge**  
19 Route de Montarnaud - 5 personnes

**Salle socio-culturelle Lo Fogal**  
138 rue Ecoles - 110 personnes

**Salle Polyvalente Paul Bernard**  
Rue des Ecoles - 600 personnes



## COMMENT SE PRÉPARER ?

### • S'INFORMER AU PRÉALABLE



#### A LA MAISON

Lire ce document et le conserver.



#### A LA MAIRIE

Se renseigner sur les risques présents et les mesures de sauvegardes prévues.



#### SUR INTERNET

Portail de l'Etat pour la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

Prévision et vigilance météorologique : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

Les risques majeurs dans le département : [www.herault.pref.gouv.fr](http://www.herault.pref.gouv.fr)

Les risques majeurs dans la commune : [www.ville-vailhauques.fr](http://www.ville-vailhauques.fr)

### • ÉTABLIR SON PFMS

Le **Plan familial de Mise en Sûreté** (PFMS) est un document à élaborer en famille pour anticiper la crise et mieux la gérer le moment venu.

#### ÉTAPE 1

Constituer un kit d'urgence en s'aidant de la liste ci-contre.

#### ÉTAPE 2

Choisir une pièce de confinement en lieu sûr.

Choisir une pièce refuge, si possible à l'étage, et avec peu d'ouvertures :

.....  
.....

#### ÉTAPE 3

Emporter le kit d'urgence et se conformer aux consignes des autorités :

- ▶ En cas de confinement, se mettre à l'abri dans la pièce prévue.
- ▶ En cas d'évacuation, rejoindre le centre d'hébergement communal en évitant le danger.

#### ÉQUIPEMENT À PRÉPARER À L'AVANCE DANS UN SAC

- Une lampe de poche
- Un gilet jaune et un sifflet
- Des barres de céréales.
- Une bouteille d'eau potable par personne
- Une trousse de premiers soins
- Une radio à piles et des piles de rechange
- De quoi se laver (brosse à dents, serviette, etc.)
- Des habits de rechange
- Une couverture de survie
- Les photocopies des contrats d'assurance
- Le double des clés de la maison
- S'il y a un bébé : des couches et un biberon vide (que l'on remplira au moment venu)
- De quoi s'occuper tranquillement (carte, dés, etc.)

#### À EMPORTER À LA DERNIÈRE MINUTE

- Un téléphone portable chargé
- Les médicaments spécifiques
- Les papiers d'identité, la carte vitale et un moyen de paiement (monnaie, CB, etc.)



### LA RÉSERVE COMMUNALE DE SAUVEGARDE CIVILE

La réserve communale de sécurité civile est constituée de citoyens volontaires et bénévoles pouvant être mobilisés de prévenir et gérer les risques majeurs présents sur le territoire de la commune. Les réservistes interviennent selon leur domaine de compétences et sont couverts par la police d'assurance de la Mairie.

Contactez la mairie si vous souhaitez déposer votre candidature pour intégrer la Réserve Communale de Sécurité Civile.

### LES PERSONNES VULNÉRABLES

Afin de mieux réagir en cas de crise, la municipalité doit connaître au mieux les personnes les plus vulnérables (personnes âgées ou en situation de handicap par exemple). N'hésitez pas à transmettre à la mairie vos coordonnées.

## LES DÉMARCHES D'INDEMNISATION SUITE À UNE CATASTROPHE

1. Prendre contact avec votre assurance
2. Prendre des photos des dégâts matériels
3. Ne rien jeter avant le passage de l'expert
4. Déclarer le sinistre à votre assureur. Adresser votre déclaration par lettre recommandée avec accusé de réception
5. Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur dans les 10 jours suivant la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal Officiel

La loi du 13 août 1982 organise l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

couvre les dommages causés à ces biens, dans les limites et conditions du contrat, dans les communes déclarées en situation de catastrophe naturelle par arrêté interministériel publié au Journal Officiel.

Les personnes qui possèdent une assurance de dommages (incendies, dégâts des eaux, etc.) pour leur habitation, leur entreprise, leur véhicules, etc. bénéficient automatiquement de la garantie catastrophes naturelles. Elle



# EN CAS DE RISQUES MAJEURS, QUI FAIT QUOI?

**1** **Alerte !**  
Un sinistre vient de se produire sur la commune.



**2** Les **services de secours** sont alertés et interviennent dans la zone touchée.



**3** Le **Maire** déclenche le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** et active la cellule de crise en mairie. Il est alors le **Directeur des Opérations de Secours**.



**4** Si besoin, la commune prend en charge l'**hébergement d'urgence** et le **ravitaillement** des sinistrés.



**7** Si l'événement est très important ou s'il touche plusieurs communes, la **Préfecture** déclenche le plan d'Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile (plan ORSEC). Le **Préfet** devient alors le **Directeur des Opérations de Secours**.



**8** Les **citoyens** doivent respecter les **consignes** des autorités, rester à l'abri et se tenir informé en écoutant la **radio**.



**5** Les **équipes techniques** de la mairie déploient les moyens logistiques et mettent en place des déviations.



**6** Les établissements scolaires activent leur **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)**. Le personnel sait comment mettre les enfants en sécurité.





# LES INONDATIONS

© Mairie de Vailhauquès

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une **inondation** est une **submersion plus ou moins rapide d'une zone** avec des hauteurs d'eau variables provoquée principalement par des **pluies importantes et durables**.

## QUEL EST LE RISQUE D'INONDATION SUR MA COMMUNE ?

A Vailhauquès, les inondations sont de **type torrentielles**, caractérisées par une montée des eaux relativement **rapide**.

Le réseau hydrographique communal est composé de **la Mosson** et de ses affluents issus des pentes des massifs environnants (bois de Paturascle par exemple) comme **l'Arnède, le ruisseau de Combals, le ruisseau de la Joncasse ou encore le ruisseau de la plaine**.

Les inondations de ces cours d'eau sont principalement liées à **la succession de pluies importantes** sur les reliefs.

De plus, des phénomènes de **ruissellement pluvial** peuvent apparaître : il s'agit de l'inondation rapide de certains secteurs communaux par **concentration des eaux** de

pluie dans les points bas.

Sur la commune, les principaux points problématiques se concentrent dans les secteurs suivant : **la cour à l'arrière de la Mairie, la cour du groupe scolaire** et enfin **la route de Bel Air**.



Inondation de la Mosson (automne 2014) - © Mairie de Vailhauquès

## LES SECTEURS SENSIBLES AU RISQUE INONDATION

- Secteur pouvant être touché par les inondations
- Zone inondée en octobre 2014
- Zone d'accumulation
- Axe de ruissellement
- Mairie



## LES BONS RÉFLEXES

AVANT



Informez-vous au préalable auprès de votre Mairie sur la situation de votre habitation face au risque.

PENDANT



Conformez-vous aux consignes des autorités (mairie, pompiers, etc.)



Montez à l'étage à pied.



Coupez le gaz et l'électricité.



Fermez les ouvertures.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence.



Écoutez la radio France Bleu Hérault 100.6



# FEUX DE FORÊT

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

On parle d'**incendie de forêt** lorsque le feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant. Un incendie est un phénomène qui échappe au contrôle de l'Homme, tant en durée qu'en étendue.

## QUEL EST LE RISQUE FEUX DE FORÊT SUR MA COMMUNE ?

La commune de Vailhauquès, se situe dans un secteur relativement boisée. Elle est entourée **du bois de la Nasse, de la Paturasclé et de la Rouvière**. Les versant dominant le village sont boisés par une végétation basse de type méditerranéenne composée essentiellement de résineux et de chênes très vulnérable aux incendies. Ce sont essentiellement des feux d'été.

Les enjeux présents dans ces zones boisées sont donc directement exposés aux incendies : habitations de plusieurs

secteurs, la Feunouillède, le bois des chênes, la Rouvière - Les Ferrages - Les Chênes vert, secteur Bellevue.

## OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT

Le débroussaillage est le **maintien en état débroussaillé** sont obligatoires sur les zones situées à moins de 200 mètres des espaces boisés (Art 322-3 du code forestier). Il incombe au propriétaire des constructions, terrains ou installations ou son locataire non saisonnier.

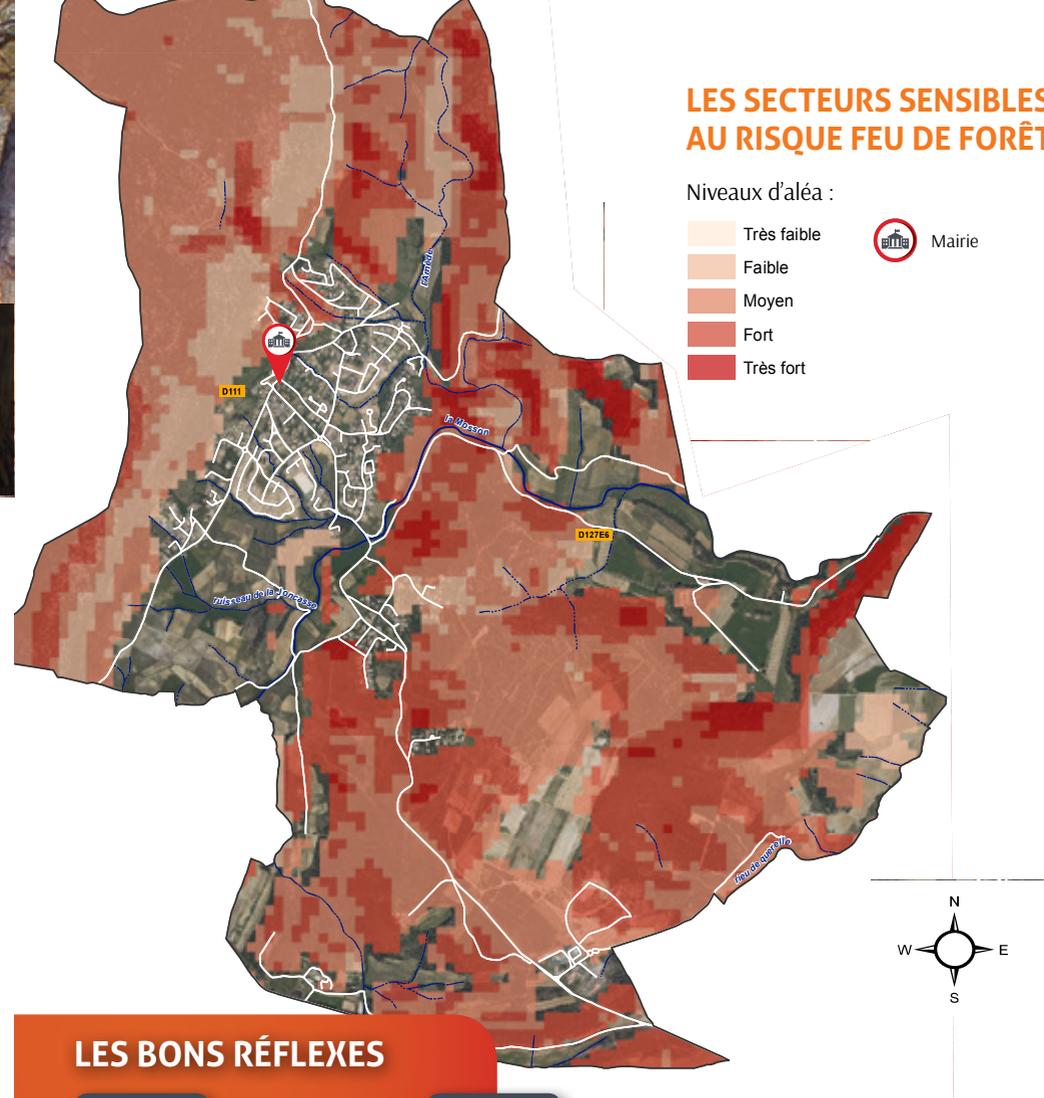
### Il est obligatoire de débroussailler :

- dans un rayon de 50 m minimum autour des habitations,
- de part et d'autre des chemins d'accès sur une largeur de 10 m.

## SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR L'OBLIGATION DE DÉBROUSSAILLER

Cela consiste à réduire la densité de végétation au sol et aérienne :

- ▶ Réduire les herbes hautes, buissons, arbustes
- ▶ Séparer les cimes
- ▶ Élaguer certains arbres
- ▶ Apporter les végétaux coupés à la déchetterie



## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT

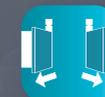


Informez-vous au préalable auprès de votre Mairie sur la situation de votre habitation face au risque.



Ne vous approchez pas de l'incendie et conformez-vous aux consignes des autorités (mairie, pompiers, etc.)

### PENDANT



Dégagez les voies d'accès.



Coupez le gaz et l'électricité.



Fermez les ouvertures.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence.



Écoutez la radio France Bleu Hérault 100.6



# MOUVEMENT DE TERRAIN

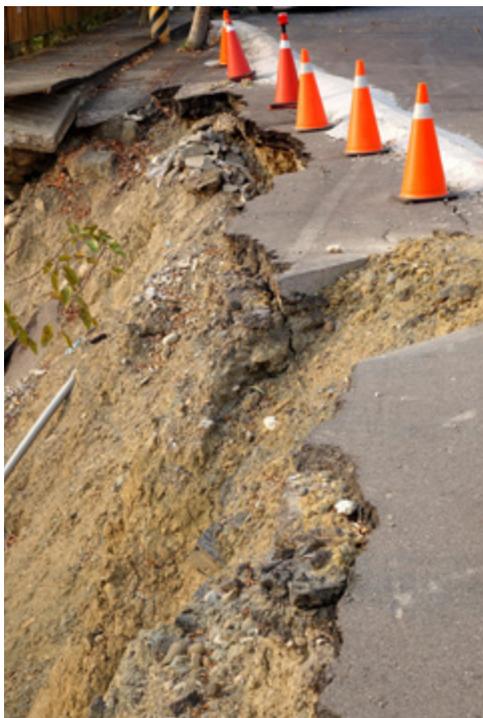
## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un **mouvement de terrain** est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il résulte de processus lents, dont les effets sont soit soudains, soit continus.

## QUEL EST LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN SUR MA COMMUNE ?

A Vailhauquès, le risque mouvements de terrain se manifeste par des **effondrements de cavités** ou le **retrait gonflement des argiles**. Le contexte géologique karstique (calcaire) participe à la relative instabilité du sous-sol de la commune.

Le 04 décembre 1985, le territoire de la commune de Vailhauquès a été l'objet de mouvements de terrain qui ont affecté une zone de lotissement situé au sud du village, au lieu-dit « les rompudes » en bordure de la RD 111.



Un arrêté de classement en catastrophe naturelle a été pris le 30 juillet 1986. Ces mouvements se sont traduits par la formation d'une faille discontinue d'une longueur approximative de 400 m.

Selon le BRGM, la sécheresse persistante des années précédentes a joué un rôle prépondérant dans la survenance de ce phénomène.

Une vingtaine de maisons ont subi des dégâts plus ou moins importants, allant de la simple fissure à des arrachements ou dislocations plus graves. Une d'entre elles a été déclaré inhabitable et irrécupérable



## LES SECTEURS SENSIBLES AU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

- Aléa moyen effondrement de cavité souterraine
- Aléa fort effondrement de cavité souterraine
- Zone non aedificandi de 10m
- Failles
- Localisation des cavités souterraines naturelles
- M Mairie

## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT



**Informez-vous au préalable** auprès de votre Mairie sur la situation de votre habitation face au risque.



**Conformez-vous aux consignes** des autorités (mairie, pompiers, etc.)

### PENDANT



**Eloignez-vous de la zone dangereuse.**



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école.**



**Écoutez la radio France Bleu Hérault 100.6**



**Coupez le gaz et l'électricité.**



# TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (T.M.D.)



## QU'EST-CE QUE C'EST ?

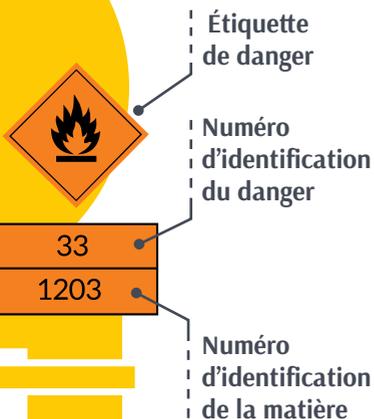
Le **Transport de Matières dangereuses (TMD)** est consécutif à un accident se produisant lors du transport, soit par unité mobile soit par une conduite de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves voire irrémédiables pour la population, les biens et l'environnement.

## QUEL EST LE RISQUE DE T.M.D. SUR MA COMMUNE ?

A Vailhauquès, le transport de matières dangereuses se fait par voie routière. Il permet l'acheminement de produits dangereux utiles à l'industrie (solvants, etc.), mais également d'assurer l'approvisionnement des stations services en carburant ou les livraisons de fuel ou de gaz auprès de la population. Le trafic de matières dangereuses se concentre sur la **Route Départementale 111, la RD**

**127E6, la RD 27E1.** De plus, une conduite de gaz souterraine est présente sur le territoire, elle traverse le sud de la commune à proximité de la zone Bel-Air. Elle est principalement localisée dans les champs agricoles, en périphérie de la ville et suffisamment éloignée des secteurs d'habitation.

### LA SIGNALISATION DU DANGER :



## SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 m du site et communiquez aux secours :

- ▶ le lieu exact
- ▶ Les numéros d'identification du danger et de la matière, si possible
- ▶ la nature du sinistre (fuite, feu, explosion etc...)

## LES AXES DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT



Informez-vous au préalable auprès de votre Mairie sur la situation de votre habitation face au risque.

### PENDANT



Conformez-vous aux consignes des autorités (mairie, pompiers, etc.)



Entrez dans le bâtiment le plus proche.



Fermez les ouvertures.



Ne provoquez pas de flamme ni d'étincelle



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence.



Écoutez la radio France Bleu Hérault 100.6



## LA VIGILANCE METEO

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les **risque météorologique** sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensités extrêmes. Ces risques peuvent se manifester par un vent fort, de fortes précipitations, un orage, de la neige et du verglas, un grand froid ou encore une canicule.

### QUEL EST LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE SUR MA COMMUNE ?

La commune de Vailhauquès peut être soumise à de fortes précipitations neigeuses. Cette situation entraîne pour les services municipaux, une organisation particulière : mise en place d'une équipe technique d'astreinte pour dégager les voies, en priorisant les accès aux espaces publics.

La commune a défini plusieurs axes prioritaires de déneigement : Rue Cope Cambe, chemin du Mas Castel, rue de la colline, allée des 3 princes, impasse de la Joncasse, chemin de la Descente et le chemin des Tribes.

### LES NIVEAU DE VIGILANCE MÉTÉO

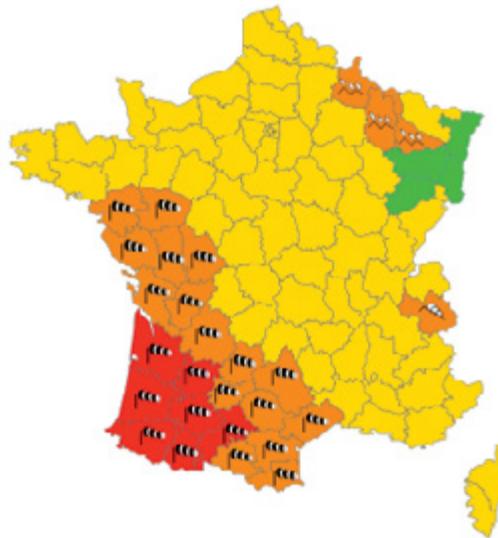
Météo France émet tous les jours une carte de vigilance, à 6 et à 16 heures, informant les autorités et le public des dangers météorologiques. Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance en vigueur dans le département :

**NIVEAU 1 :** Pas de vigilance particulière.

**NIVEAU 2 :** Il faut être attentif. Des phénomènes habituels dans la région mais qui peuvent être dangereux sont prévus.

**NIVEAU 3 :** Il faut être très vigilant, des phénomènes dangereux sont possibles.

**NIVEAU 4 :** Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.



Cette carte est consultable sur le site internet de [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

# NOTES

Area with horizontal dotted lines for taking notes.

# RÉCAPITULATIF DES CONDUITES À TENIR

## DANS TOUS LES CAS :



**Informez-vous au préalable** auprès de votre Mairie sur la situation de votre habitation face au risque.



Coupez le gaz et l'électricité.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



**Conformez-vous aux consignes** des autorités (mairie, pompiers, etc.)



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence.



Écoutez la radio France Bleu Hérault 100.6



INONDATION



FEU DE FORÊT



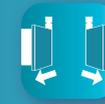
MOUVEMENTS DE TERRAIN



TMD



Montez à l'étage à pied.



Dégagez les voies d'accès.



Eloignez-vous de la zone dangereuse.



Entrez dans le bâtiment le plus proche.



Fermez les ouvertures.



Fermez les ouvertures.



Fermez les ouvertures.



Ne provoquez pas de flamme ni d'étincelle.

Découpez et conservez précieusement ce récapitulatif



# NUMÉROS UTILES

SAPEURS-POMPIERS .....	<b>18 ou 112</b>
POLICE NATIONALE / GENDARMERIE .....	<b>17</b>
SAMU .....	<b>15</b>
MAIRIE DE VAILHAUQUES .....	<b>04 67 84 40 70</b>
PRÉFECTURE (STANDARD) .....	<b>04 67 61 61 61</b>

## ADRESSES UTILES

### MAIRIE

- ① **Mairie de Vailhauquès**  
9 place de la Mairie  
34570 VAILHAUQUES

[www.ville-vailhauques.fr](http://www.ville-vailhauques.fr)

### CENTRES D'HÉBERGEMENT

- ② **Salle âge d'or**  
19 Route de Montarnaud
- ③ **Salle socio-culturelle  
Lo Fogal**  
138 rue Ecoles

- ④ **Salle Polyvalente  
Paul Bernard**  
Rue des Ecoles

